

QU'EST-CE QUE
LE TIERS ÉTAT ?

PAR

EMMANUEL SIEYÈS

PRÉCÉDÉ DE

L'ESSAI SUR LES PRIVILÈGES

A

25

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Comité d'études pour la préparation historique du Centenaire de 1789

QU'EST-CE QUE
LE TIERS ÉTAT?

PAR

EMMANUEL SIEYÈS

PRÉCÉDÉ DE

L'ESSAI SUR LES PRIVILÈGES

Édition critique
avec une introduction

PAR

EDME CHAMPION



PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

4, RUE DE FURSTENBERG, 4

1888



XX-1735

A

INTRODUCTION

Étienne Dumont raconte que Sieyès, sortant un jour de chez Talleyrand, se trouva d'humeur plus communicative qu'à l'ordinaire et, après avoir parlé de ses études, se laissa aller à dire : « La politique est une science que je crois avoir achevée (1). » Le mot est assurément présomptueux : il le paraissait à peine à l'époque où il fut prononcé. On accordait sans difficulté à Sieyès autant de génie qu'il s'en croyait. Il était bien, comme le dit Dumont, l'oracle du tiers état. Mirabeau l'appelait son maître. Si plus tard son crédit diminua, si quelques-uns de ses contemporains arrivèrent à penser avec Brissot qu'il était au-dessous de la réputation qu'un pamphlet heureux et un silence adroit lui avaient conquise, en 1789 « tout se réunissait pour le respecter, l'honorer, l'admirer », écrit André Chénier (2).

Personne n'ignore l'influence qu'il eut sur les esprits à la veille et au début de la Révolution. Mais de cette

(1) *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières assemblées législatives* par Étienne Dumont (de Genève), Paris, 1832, in-8, p. 64.

(2) *Œuvres en prose d'André Chénier*, édit. Becq de Fouquières, Paris 1872, in 12, p. 18.

influence on connaît généralement assez mal la nature exacte, les véritables causes et les limites. On l'attribue volontiers à des systèmes ingénieux, mais compliqués, à des théories aventureuses, à des spéculations conduites sans grand souci des faits et de l'expérience. A en croire Malouet, Sieyès avait séduit le public par sa métaphysique et sa profondeur dans le genre obscur.

C'est se faire des hommes de 89 une idée bien fautive, que de se les représenter entraînés dans l'abîme des révolutions par des abstractions ou des rêveries. Ils avaient trop de bon sens pour s'éprendre de chimères. Il suffit de parcourir leurs cahiers pour s'assurer qu'ils étaient bien éloignés des ambitions excessives, des doctrines imprudentes. Mirabeau ne s'y est pas trompé : « Il n'est personne qui n'avoue aujourd'hui que la nation française a été préparée par le sentiment de ses maux et par les fautes de son gouvernement à la révolution qui vient de s'accomplir, bien plus que par le progrès général de ses lumières, » écrivait-il le 7 septembre 1790 dans sa vingt-troisième note pour la cour. Il ajoutait qu'au début de la Révolution on voyait clairement ce qui était à changer, mais qu'il n'existait pas de projets arrêtés pour l'avenir. Sieyès lui-même n'a-t-il pas dit qu'il ne fallait pas présenter comme une image exacte de l'opinion publique si modeste et si mesurée les observations d'auteurs plus ou moins instruits des droits de l'homme (1) ?

Les inventions de Sieyès ont été plus admirées qu'approuvées. Elles eurent plus de prestige que d'efficacité. Ainsi que l'a remarqué Brissot, Sieyès, à l'Assemblée nationale, était de beaucoup le membre le plus important du comité de constitution, mais ce n'est pas lui dont les idées ont été le plus souvent adoptées. Il lui arriva plus d'une fois, comme à tous les oracles, de n'être pas compris et surtout pas obéi. Des deux parties de la brochure

(1) *Qu'est-ce que le tiers état ?* p. 34.

Qu'est-ce que le tiers état ? celle qui est consacrée à la critique des abus et aux demandes du tiers eut bien plus de succès que celle où il est traité des mesures à prendre. Dans le chapitre VI, le dernier et le plus long, qui est intitulé : *Ce qui reste à faire*, Sieyès indique les moyens qu'il estime les plus sûrs pour mettre le tiers en possession de ses droits politiques d'une manière utile à la nation. Aucun de ces moyens ne fut employé. On ne voit même pas qu'il ait été jamais question de suivre l'un ou l'autre des plans tracés par Sieyès. Il n'avait pas eu de peine à faire sentir « la timide insuffisance de ces réclamations du tiers qui se ressentaient encore des vieux temps » ; il avait bien démontré que le tiers ne devait pas se contenter à si bon marché, se borner à être « le moins possible », qu'on ne tenait pas assez compte du progrès des lumières ; il demandait que, toute trace de privilèges étant effacée, les députés du tiers s'érigeassent seuls en une assemblée nationale d'où les députés du clergé et de la noblesse seraient exclus, ou mieux encore que tous les députés des trois ordres fussent écartés et qu'à leur place on convoquât les représentants de la nation sans aucune espèce de distinction d'ordres ou de castes. Ces conseils n'ont pas prévalu et ne pouvaient prévaloir. La France était encore « trop pénétrée du respect pour les rangs et du sentiment d'une subordination nécessaire » (1). Et même en la supposant assez émancipée pour goûter les avis de Sieyès, comment s'y serait-elle prise pour les suivre ? La force des choses ne l'aurait pas permis. Sieyès lui-même ne semble pas avoir pris ses plans très au sérieux : du moins ne se faisait-il pas d'illusion sur le sort qui leur était réservé. Il n'aurait pas voulu se charger de les mettre en pratique.

(1) Target, *Les États généraux convoqués par Louis XVI*, les trois parties ensemble, p. 110. Target dit plus loin : Dans cette liberté générale d'écrire n'a-t-on pas respecté jusqu'aux idées du préjugé ?